Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B413-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011

Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B413

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs à l'aménagement de quais de bus au parc relais Hauts de Brunet à Aix-en-Provence - Lot n°1 VRD, lot n°2 Eclairage, lot n°3 Espaces verts

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
CR/APZ

03_2_02

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs à l'aménagement de quais de bus au parc relais Hauts de Brunet à Aix en Provence – lot n°1 VRD, lot n°2 Eclairage, lot n°3 Espaces verts.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi attributaires (n° 09AC0001, 09AC0002 et 09AC0003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été notifiés en 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes.
Le présent rapport a pour objet l'attribution des marchés subséquents aux accords cadres précités afin de réaliser l'aménagement de quais de bus au parc relais Hauts de Brunet.
Cet aménagement résulte d'études ayant démontré la nécessité de créer des pôles d'échanges pour désengorger la gare routière d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés subséquents cités en objet.

La Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas prononcée sur cette affaire.
En effet, l'article 76 du Code des marchés publics n'impose pas que les marchés subséquents à un accord cadre soient attribués par la CAO ni même soumis à son avis. Toutefois, s'agissant d'un marché public, il requiert du Bureau l'autorisation au Président ou son représentant de signer le marché subséquent conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Economie du marché :

Dans le but de désengorger la gare routière d'Aix-en-Provence, 3 quais de bus vont être créés à proximité du parc relais les « Hauts de brunet ».
Ces quais seront intégrés dans un aménagement paysager respectant le site.
Ce sont 69 services interurbains qui les utiliseront (Pertuis, Jouques, La Roque d'Anthéron, St Paul Lez Durance).

Les objets des trois lots sont les suivants :
Lot n°1 : voiries et réseaux divers
Lot n°2: éclairage
Lot n°3: espaces verts.
Ces derniers font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

Variantes et options :

Le marché est lancé sans option. Aucune variante n'est autorisée.

Mise en concurrence :

Conformément à l'article 76 du Code des marchés publics qui prévoit une remise en concurrence des titulaires de l'Accord cadre, une lettre de consultation a été expédiée à chacun des titulaires des trois accords cadres le 19 septembre 2011.

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix de la prestation – 70%
2 - Délais d'exécution – 30%

L'ensemble des titulaires des accords-cadres a répondu à la consultation.

Le service opérationnel en charge de l'analyse des offres propose au Bureau d'attribuer :

- le lot n°1 à EIFFAGE pour un montant estimatif de 392 142,50 € HT et un délai d'exécution de 21 semaines.
- le lot n°2 à SPIE SE pour un montant estimatif de 31 036,40 € HT et un délai d'exécution de 11 semaines.
- le lot n°3 à CALVIERE pour un montant estimatif de 78 726,00 € HT et un délai d'exécution de 5 semaines.

Pour information aucun des candidats n'a consenti de rabais sur les prix du BPU de l'accord-cadre.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le Code des marchés publics et notamment ses articles 10 et 76 ;
VU la délibération n° 2009-B215 du Bureau Communautaire du 12 juin 2009 autorisant la signature des trois accords-cadres ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ».

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés subséquents susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS1D06 relatif au lot n°1 VRD attribué à EIFFAGE pour un montant indicatif de 392 142,50 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 21 semaines.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS2B06 relatif au lot n°2 Eclairage attribué à SPI SE pour un montant indicatif de 31 036,40 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 11 semaines.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS3A06 relatif au lot n°3 Espaces verts attribué à CALVIERE pour un montant indicatif de 78 726,00 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 5 semaines.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA, OP N° 672 - Fonction 824.

2011_B413

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs à l'aménagement de quais de bus au parc relais Hauts de Brunet à Aix-en-Provence - Lot n°1 VRD, lot n°2 Eclairage, lot n°3 Espaces verts

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

21 NOV. 2011